



# CONSEIL MUNICIPAL

## Commune de Saint Paul le Jeune



**SÉANCE du vendredi 04 février 2022**

**compte-rendu N°15/02/2022**

Le 04 février 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h00 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard, Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :**

BRUYERE-ISNARD THIERRY, ANTONIOTTI DANIELLE, BERNARD JULIEN, CHALVET CATHY, DUSAUTOIR JOANNE, LAURANT THIERRY, RIO JEAN-LUC, RODIER MURIEL, SOLIGNAC MICHELLE

**Absents excusés :** BRUNDO JEAN,

**Procurations :** MARGOTTON MAGALIE A BRUYERE-ISNARD THIERRY, AMBROSINO ERIC, DELORME DAVID A RIO JEAN-LUC, BLANCHART-DABROWSKY NOEMIE A DUSAUTOIR JOANNE, SERAIDARIAN NATHALIE A BERNARD JULIEN.

**Secrétaire de séance :** LAURANT THIERRY

**La séance s'est tenue sans public en visio en direct sur la page Facebook de la mairie**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du vendredi 17 décembre 2021.
- 3- La forêt communale. Aménagement forestier 2020-2039. Présentation par M Goliard agent de l'ONF.
- 4- Délibération pour la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'Eau/Assainissement et de la Commune.
- 5- Délibération pour la nomination du suppléant désigné par le conseil municipal concernant la commission de contrôle des listes électorales.
- 6- Délibération pour la mise en œuvre d'un projet urbain participatif (PUP) pour deux propriétaires. Les Rousses/Combebelle.
- 7- Information concernant l'inscription des jeunes sur les listes électorales.
- 8- Convention de partenariat pour activités périscolaires dans le cadre de la garderie du soir
- 9- Participation financière du club de tennis à la réparation de l'éclairage des courts
- 10- Suite du projet « Cœur de Village »
- 11- Délibérations concernant les demandes de subventions auprès des partenaires financiers : DETR (Préfecture), Conseil Départemental, Région, Leader et Parc National des Cévennes pour les projets en lien avec le projet « Cœur de Village »
  - Projet Aire de service Camping-Car
  - Projet Aire de Jeux
  - Maîtrise d'œuvre avec APS pour l'espace autour de la pharmacie
  - Etude aménagement carrefour Chemin des Mineurs/rue Louis Roux et arrivée voie douce /Pharmacie
  - Maîtrise d'œuvre avec APS pour l'espace autour du stade de Rugby
- 12- Un point concernant la rencontre avec les services du Département sur l'aménagement de la rue Gaston Roussel. Centre ancien.
- 13- Désignation par le conseil municipal d'un conseiller municipal pour prendre une décision d'urbanisme concernant le maire (Article 422-7 du code de l'urbanisme).
- 14- Délibération concernant la passation d'un marché à bon de commandes concernant la voirie communale
- 15- Orientations stratégiques pour le cimetière (tombe abandonnées ou concessions à terme)
- 16- Informations diverses :
  - Rénovation de la salle des fêtes : avancement du projet
  - Fonctionnement de la médiathèque pendant les travaux de la salle des fêtes
  - Subventions aux associations
  - Rencontre avec le responsable de la Banque Postale



Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 9, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise les procurations (5)

Il rappelle que les conditions exceptionnelles de tenue des conseils municipaux dans le cadre de la crise du COVID 19 sont prolongées.

Secrétaire de séance : M Thierry Laurant

### 1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

### 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des erreurs à propos de ce compte-rendu. Pas de remarque.

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

### 3- La forêt communale. Aménagement forestier 2020-2039. Présentation par M Goliard agent de l'ONF.

M Goliard agent de l'ONF présente le plan de gestion et d'aménagement forestier pour la période 2020-2039. Cela concerne la forêt communale qui pour sa grande majorité se situe sur la commune de Banne

Monsieur le maire propose d'adopter ce plan de gestion qui se veut une ligne de conduite souple de notre forêt communale. Un document détaillé est disponible en mairie et peut être consulté.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

### 4- Délibération pour la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'Eau/Assainissement et de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque début d'année, il est nécessaire de procéder à des dépenses d'investissement sur le budget de l'eau et de l'assainissement ainsi que sur le budget général (1/4 des dépenses inscrites au budget 2021) sans attendre les votes de budgets 2022. Il propose les montants suivants :

- Pour le budget général

Chapitre 21 : 131 468,82 euros

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

- Pour le budget de l'eau et de l'assainissement.

Chapitre 21 : 106 202,47 euros

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

## 5- Délibération pour la nomination du suppléant désigné par le conseil municipal concernant la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire indique du fait de sa nomination comme adjointe, Magalie MARGOTTON ne peut plus siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

Il demande au conseil municipal la personne qui souhaite être suppléante pour cette commission.

Mme Solignac Michèle se propose

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

## 6- Délibération pour la mise en œuvre d'un projet urbain participatif (PUP) pour deux propriétaires. Les Rousses/Combebelles.

Monsieur le Maire rappelle le dispositif PUP (projet urbain partenarial) qui consiste à viabiliser des terrains qui se trouvent déjà en zone constructible (dans ce cas, zone AUO) mais qui ne disposent pas de réseau comme l'eau, l'assainissement, l'électricité et le téléphone. Les propriétaires participent financièrement à la mise en place des réseaux manquants (pour ce cas précis : électricité et téléphone mais aussi les frais d'acquisition d'une petite surface permettant le passage du réseau électrique ainsi que les frais d'étude). Une fois la somme totale calculée, celle-ci est payée par chaque propriétaire au prorata de la surface de leur terrain. Ces terrains seront ainsi disponibles à la construction et le titulaire du permis de construire sera exonéré de la taxe d'aménagement s'il construit dans les 3 ans après la signature du PUP.

Monsieur le maire demande l'autorisation de mettre en œuvre ce PUP pour ces deux terrains (parcelle BC11 et BC10), de signer les conventions ainsi que toutes les opérations en lien avec la mise en œuvre de ce dernier. Il demande aussi l'autorisation d'effectuer l'achat d'une surface d'environ 100m<sup>2</sup> pour le passage des gaines électriques qui desserviront les parcelles concernées.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

## 7- Information concernant l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

Monsieur le maire rappelle les dispositions particulières concernant l'inscription sur les listes électorales pour le scrutin des présidentielles :

**La date limite d'inscription** sur les listes électorales pour voter à l'élection présidentielle est le **04 mars 2022** (2 Mars en ligne).

Les jeunes qui atteignent l'âge de 18 ans, après la clôture des délais d'inscription (la condition d'âge s'apprécie la veille du scrutin) et qui n'auraient pas bénéficié d'une inscription d'office (par exemple s'ils n'ont pas été recensés), peuvent demander à s'inscrire sur les listes électorales.

Il est rappelé que dans notre pays, **l'inscription sur les listes électorale est obligatoire** (article L.9).

## 8- Convention de partenariat pour activités périscolaires dans le cadre de la garderie du soir

Monsieur le Maire indique que la directrice du Centre de Loisirs de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes « Les Ballardins », nous propose dans le cadre d'un partenariat avec le CREPS une mise à disposition d'un stagiaire, quelques heures par semaine, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022. Le stagiaire pourrait dans le cadre de cette période, expérimenter l'accompagnement et l'encadrement de la garderie du soir, sur le temps scolaire. Cela nous permettra d'expérimenter la mise en place d'une étude du soir, différenciée

selon l'âge des enfants. Entre une aide au devoir ou un simple moment de lecture, tout est envisageable. Monsieur le Maire trouve cette proposition très intéressante ainsi que les membres du conseil municipal.

Il propose de signer cette convention afin que ce stage puisse commencer après les vacances de février 2022.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

#### **9- Participation financière du club de tennis à la réparation de l'éclairage des courts**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la réunion d'échange avec le club de Tennis « Les Vans/Saint Paul le Jeune » avait été évoquée le remplacement des éclairages défectueux des courts de tennis. Une partie avait été endommagée lors des activités en lien avec le Tour de France. Un devis a été établi par le SDE07 qui a en charge l'éclairage public de la commune. Ce devis reprend l'ensemble de l'installation qui n'est plus aux normes de sécurité en vigueur.

Le bureau du Club de Tennis a délibéré et a décidé de participer conjointement avec la commune à la prise en charge financière de ces travaux.

Une partie des travaux est financée par le SDE07, le reste à charge sera réparti entre le club de tennis et la commune de Saint Paul le Jeune avec une participation maximale de club de tennis de 3000 euros.

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal est d'accord pour ce financement conjoint de ces travaux.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

#### **10- Suite au projet « Cœur de village »**

Monsieur le Maire rappelle que la réflexion conduite l'année dernière concernant le cœur de village a permis d'établir un schéma directeur qui nous projette sur plusieurs années. Nous avons rencontré le docteur FAUBRY avec une partie des professionnels de santé. Cette réunion, nous a permis de se fixer une ligne de conduite et de prioriser nos actions pour les années à venir :

- Lancer une réflexion de programmation d'un bâtiment nouveau autour de la pharmacie en lien avec l'offre de santé et l'attractivité commerciale de ce secteur.
- Lancer sans attendre une faisabilité de déplacement des courts de tennis au Combalet agrémentés de nouveaux vestiaires associatifs multi-usages
- Proposer un plan d'aménagement du carrefour entre la rue Louis Roux et la Passage des Mineurs.
- Décider de l'emplacement des containers poubelles sur la place et notamment du stockage des cartons, près de la pharmacie.

#### **11- Délibérations concernant les demandes de subventions auprès des partenaires financiers : DETR (Préfecture), Conseil Départemental, Région, Leader et Parc National des Cévennes pour les projets en lien avec le projet « Cœur de Village »**

Avant d'aborder ces sujets, Monsieur le Maire indique que tous ces points ont fait l'objet d'une réunion de travail qui a permis de réfléchir à la stratégie à mettre en œuvre pour la réalisation de tous ces projets.

**Une remarque importante :** Ces délibérations n'engagent pas la dépense correspondante de façon immédiate car ces projets devront être inscrits dans le budget 2022 dans la section d'investissement. Il s'agit de pouvoir déposer les dossiers auprès des différents partenaires. Seuls les projets demandant peu d'investissement pourront débiter rapidement afin de ne pas prendre trop de retard dans notre programmation. De toute façon,

les projets déposés auprès de nos partenaires financiers ne peuvent commencer sans leur autorisation et parfois cela ne préjuge pas du montant de la subvention qui nous sera attribuée, il faut donc être prudent.

- **Maîtrise d'œuvre avec APS pour l'espace autour du stade de Rugby**

Cette étude permettra à la commune d'avoir tous les éléments pour poursuivre ou non les démarches en fonction des investissements nécessaires : Construction de nouveaux courts de tennis et création d'un vestiaire à usage multi associatif. Montant estimé 45 000 euros.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

- **Projet Aire de service Camping-Car**

Ce projet permettra de disposer d'une aire de service camping-car près de l'ancien passage à niveau ainsi que d'une aire de repos pour les camping-cars. Le montant global estimé serait de 80 000 euros avec un équilibre financier.

Ce projet a fait l'objet d'un débat en commission de travail du conseil municipal. Il convient d'informer les habitants de cette opportunité. Une réunion à ce sujet avec les habitants sera organisée, les modalités restant à définir.

Contre	Abstention	Pour
0	3	11

- **Projet Aire de Jeux**

Projet de remplacement des jeux d'enfants sur la place, qui sont en mauvais état. Thierry Laurant est en contact avec les services du Conseil Régional. Nous pouvons obtenir une subvention plafonnée à 15 000 euros sur un projet total de 24 000 euros.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

- **Maîtrise d'œuvre avec APS pour l'espace autour de la pharmacie**

Ce projet qui est, dans un premier temps, une programmation, peut être mené par le SDEA. Le SDEA nous accompagnera tout au long de la démarche. L'objectif étant d'arriver à définir les besoins, les contraintes de l'espace pour conforter le pôle de santé en lien avec l'offre de santé de la Communauté de Communes. Cela n'exclue pas de travailler sur la mise en place de locaux commerciaux ou d'autres services de proximité.

- **Etude d'aménagement carrefour Chemin des Mineurs/rue Louis Roux et arrivée voie douce /Pharmacie**

Des priorités pour cette année. Nous ne ferons pas de demande de subventions particulières. Nous demanderons à notre architecte de nous proposer un projet d'aménagement tenant compte des piétons et des vélos à l'intersection du Passage des Mineurs, de la rue Louis Roux et de l'arrivée de la voie douce derrière REPAIRE. D'autre part, il nous faut régler définitivement la présence du container à carton face aux commerces ainsi que la localisation des containers poubelles sur la place de la gare. De nombreux points de collecte qui méritent d'être revus.

**12- Un point concernant la rencontre avec les services du Département sur l'aménagement de la rue Gaston Roussel. Centre ancien.**

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de la rencontre avec les services du Département de l'Ardèche en ce qui concerne l'aménagement de la rue Gaston Roussel entre la Mairie et la Salle des Fêtes. La route départementale sera rénovée par le Conseil Départemental. Il restera à la charge de la commune l'aménagement des abords.

Cette étude sera menée au cours de l'année 2002 pour un « rendu » fin d'année. L'idée générale est de permettre une meilleure circulation piétonne et vélo sur l'ensemble du parcours tout en sécurisant les accès à l'école. Le stationnement des voitures sera revu et une grande place sera laissée aux arbres et aux zones non imperméabilisées. La liaison du centre ancien avec la place de la gare en passant par le Chemin des Mineurs sera mise en valeur.

### **13- Désignation par le conseil municipal d'un conseiller municipal pour prendre une décision d'urbanisme concernant le maire (Article 422-7 du code de l'urbanisme).**

Monsieur le Maire quitte la salle afin que cette question soit traitée par M Laurant 1<sup>er</sup> adjoint. Monsieur Laurant explique que le Maire ne peut traiter des demandes d'urbanisme qui le concernent. Aussi bien au niveau de l'instruction que de la décision préalable.

La situation est réglée par les termes de l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme qui dit que « si le maire ou le président de l'établissement de coopération intercommunal est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ». Par conséquent, l'autorisation devra être signée par un autre membre du conseil municipal. M Laurant se propose pour accomplir cela.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

M. Thierry LAURANT est désigné par le conseil municipal pour instruire les demandes d'urbanisme concernant le maire

### **14- Délibération concernant la passation d'un marché à bon de commandes concernant la voirie communale**

Afin d'obtenir des prix cohérents et concurrentiels pour l'entretien des routes, nous pouvons renouveler le marché à bons de commande qui vient d'arriver à échéance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de lancer la procédure pour un marché à bons de commande pour l'entretien de la voirie.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

### **15- Orientations stratégiques pour le cimetière (tombes abandonnées ou concessions à terme)**

L'ensemble des conseillers municipaux ont été destinataires d'une note concernant l'entretien des tombes et le suivi des concessions perpétuelles et trentenaires ; Il y a un nombre important de tombes en déshérence. Il nous faut donc agir afin de maintenir le cimetière dans un bon état. Les conseillers municipaux souhaitent que la procédure soit lancée, mais avec discernement. Nous effectuerons cela par zone géographique (carré) en commençant par les tombes qui n'ont plus aucun signe distinctif. Cette procédure a un cout financier qui doit être pris en charge par la commune.

### **16- Informations diverses :**

#### **- La rénovation de la salle des fêtes, avancement du projet**

Nous en sommes à la consultation des entreprises sous la forme d'appel d'offres. Si tous les lots sont attribués correspondent au chiffrage financier, les travaux pourront démarrer. Dans le cas contraire les travaux seront décalés dans le temps.

- **Fonctionnement de la médiathèque pendant les travaux de la salle des fêtes**

Mme MARGOTTON a mis en place avec les agents de la médiathèque, une entrée provisoire durant les travaux de la salle des fêtes. L'entrée se fera à l'arrière coté « cimetière » par la grande porte en bois.

- **Les subventions aux associations**

M. Thierry LAURANT indique que les associations communales peuvent solliciter la mairie pour une demande de subventions. Le retour des dossiers des associations est attendu pour le mois de mars.

- **Un point sur la piscine « la perle d'eau »**

Muriel Rodier fait un point sur la dernière réunion du conseil. La période COVID19 a été compliquée pour le fonctionnement de la piscine. L'équilibre financier est difficile à atteindre. Cependant cet outil au service du territoire est utile notamment pour les écoliers et pour apprendre à nager. Le cout de participation par habitant est très important et pose la question sur la pérennité de cet équipement à long terme.

- **Un point sur l'Ardéchoise**

Jean-Luc Rio nous informe que la course de l'Ardéchoise se déroulera en juin 2022. En même temps aura lieu le concours de boules des « Képitanqués ». La salle des fêtes en travaux ne sera pas disponible. Un espace de repos et médical devra être mis en place pour la course « ultra ». Une solution sera trouvée pour articuler les deux évènements.

- **De nouveaux commerces sur la commune**

Nous saluons l'arrivée du salon esthéticienne avec onglerie et bientôt d'une brasserie en lieu et place de l'ancienne boucherie Reilland. Cette dernière ayant de sa propre initiative nettoyé les abords de la Claysse envahis de papiers transportés par le vent.

- **Rencontre avec le responsable de la Poste**

Monsieur le Maire fait un point sur la rencontre avec le responsable de la Poste qui a eu lieu en décembre 2021.

Après un bilan de la fréquentation de l'année écoulée, les horaires pour l'année 2022 seront les suivants :

Lundi : 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Mardi : 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Jeudi : 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Vendredi : 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

La séance est levée à 23h00

**L'ensemble des débats sont disponibles sur la page Facebook de la commune**



Le Maire

Le secrétaire de séance

Thierry BRUYERE-ISNARD

Thierry LAURANT